

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE 2014

AMiO



POUR UN SERVICE MAXIMUM

70^e année - n°9 - octobre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX || P402047 || retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Aux vents
mauvais...
P. 3



CRISE
Bancocratie
P. 6



AMiO
Fédéral •
Blocage des
recrutements P. 10

Primes syndicales

Rappel – Demande de duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des Pensionnés et Pré-pensionnés a le plaisir de vous inviter le **14 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à son Assemblée générale.

Un repas sera servi pour les participants qui le désirent (18 €/personne).

10h : Accueil des participants.

10h30 à 12h : Assemblée générale.

12h15 : Apéritif – Tartiflette accompagnée d'une boisson et d'un dessert.

Réservation obligatoire pour le 7 octobre : Lily au 071/797 111.

Versement sur le compte de la CGSP : BE86 8772 0285 0150 avec mention « repas ».

Bienvenue à toutes et à tous.

On peut participer à l'Assemblée générale sans participer au repas et vice versa.

Hainaut occidental

Jeux tournaisiens

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, le **18 octobre** de 15h à 18h une après-midi « Jeux tournaisiens » (jeu de boules de salon, jeu de fer au moulin, jeu de 421 géant, jeu de grenouille).

Mise : 5 € pour les 4 jeux (une boisson gratuite incluse)
Possibilité de faire plusieurs tours.

Rebattages entre les *ex aequo* à partir de 17h.
Prix aux 3 premiers du classement général.

Invitation cordiale à tous.

Inscription souhaitée au secrétariat : 069/22 61 51.



Aux vents mauvais...

Ce n'est pas suédois et ce n'est pas un kamikaze : de quoi le gouvernement est-il le nom ?

À défaut de savoir précisément à quelle sauce, le prochain gouvernement fédéral va manger les travailleurs et leurs organisations, on peut s'interroger sur son nom.

La première appellation reprise dans la presse a été « *la suédoise* », allusion, semble-t-il, aux couleurs des partis qui composent la coalition : le bleu libéral et le jaune nationaliste mais quid alors du CD&V ? On a beau chercher, l'orange n'apparaît pas. Est-ce à dire que le CD&V serait le maillon faible ? Au vu de la désignation de la commissaire européenne, il semble bien que non. La référence à la Suède est difficile à justifier, encore moins après les dernières élections suédoises qui ramènent au pouvoir la sociale-démocratie après 4 ans d'opposition.

La seconde appellation reprise est la coalition kamikaze. Ici, il n'y a plus aucune référence chromatique. C'est donc son côté périlleux qui est mis en avant. Les kamikazes sont ces soldats japonais qui se sacrifiaient en faisant exploser leur avion sur les navires ennemis. Ce nom japonais a pour origine *kami*, dieu et *kaze*, le vent. C'est le vent divin ! Selon la légende, c'est un typhon qui a arrêté la progression des troupes mongoles au Moyen Âge. Les kamikazes, pilotes japonais, étaient vus comme des héros dans leur pays et des terroristes par leurs ennemis. Le sens du mot a légèrement évolué pour signifier téméraire, voire suicidaire. Pour nous, c'est clairement *un vent mauvais* qui précède la tornade sociale !

Cette coalition est-elle suicidaire ? Ceux qui le pensent commettent une erreur ; ils confondent les éléments et l'ensemble. On voit bien que le MR, seul parti francophone, pourrait perdre toute crédibilité dans la défense de la cause francophone. C'est déjà mal parti : le mandat de commissaire européen est attribué alternativement à un francophone puis à un néerlandophone. Ici déjà, le MR a lâché et c'est donc à nouveau le tour des néerlandophones...

On voit mal, par contre, le risque que prendrait la N-VA. Au lendemain d'une réforme de l'État qui attribue une part encore plus importante aux régions/communautés, ils sont, pour la première fois, à la présidence de la région flamande. Ils sont certains de pouvoir satisfaire leur électorat de droite au fédéral en menant une politique clairement à droite.

Décidément cela ne va pas ! Reste alors, pour nommer ce gouvernement, à définir la politique qu'il entend mener. Et là, pas beaucoup de doutes : toutes les informations partielles qui filtrent laissent entrevoir que c'est une politique conservatrice au niveau sociétal et de droite au niveau économique qui verra le jour. L'urgence va être pour les progressistes et pour la gauche de réclamer la séparation de l'églie..., pardon, du patronat et de l'État...

C'est en effet bien mieux de l'appeler le gouvernement de droite ou le gouvernement des patrons.

C'est pourquoi, après l'avoir correctement nommé, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, le combattre et abattre sa politique.

Pour un service **maximum**

Annoncée comme une mesure phare par la coalition kamikaze, le service minimum à la SNCB et dans les prisons est encore une fois remis au-devant de la scène médiatique. À plusieurs reprises, nous avons déjà pris position contre l'instauration d'un service minimum dans les transports. Loin de disparaître des esprits, les volontés de limiter le droit de grève semblent s'étendre à d'autres secteurs.



Revendication vieille comme le monde

Une coalition qui doit séduire ne saurait trouver meilleur cheval de bataille. Le service minimum dans les transports aurait, semble-t-il, beaucoup de popularité auprès de la population. Il faut dire que les médias usent et abusent de cette notion et opposent sans cesse les revendications des travailleurs à celles des usagers.

Dans les prisons, l'argument en sa faveur repose sur les droits fondamentaux des détenus, notamment les visites, les douches, les promenades. Autant de droits qui ne sont plus assurés lors des grèves des agents pénitentiaires ; la police, faute de formation nécessaire, n'effectuant que le strict minimum.

Danger

Le service minimum dans les transports représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien

réels en temps normal, que seront-ils avec moitié moins de véhicules couplés à l'agacement (compréhensible) des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques voitures qui roulent à l'heure de pointe.

Dans les prisons, où les agents sont déjà en sous-effectifs, il est impossible de travailler

en service réduit au risque de mettre la sécurité de chacun en danger. Dès lors, le service minimum reviendrait à supprimer le droit de grève aux travailleurs, on est loin de la notion de service minimum.

Service maximum

L'année passée, plus de 22 milliards ont été retirés des services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum.

Dans les prisons, le constat est le même. Détenus et prisonniers subissent un

sous-financement structurel. Les effectifs sont insuffisants pour garantir des conditions de travail acceptables et, pour les détenus, des conditions de détention décentes. L'état déplorable d'établissements comme Forest porte atteinte à la dignité des détenus. Aussi, est-ce incompréhensible que ce soient les agents pénitentiaires que l'on priverait de leur droit de grève car ils revendiquent plus d'effectifs et des locaux salubres... Si l'on doit *mesurer le degré d'humanité d'une société à son système carcéral*¹, il est clair que la Belgique fait pâle figure en la matière et attaquer le droit de grève n'y changera rien, bien au contraire.

Grève symbolique ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail ou celui des détenus à recevoir des visites au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas de vagues, qui ne crée pas d'embarras, ce n'est pas une grève ! Les syndicats en ont conscience : faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat ou une autorité de moins en moins enclins à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité.

Dès lors, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de cette future coalition de droite ?

Michel Jacobs, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Quel est le cadre actuel en cas de grève dans les prisons ?

Il existe un protocole de dialogue social qui impose aux organisations syndicales de déposer un préavis à J-10 et de privilégier la concertation via des réunions de conciliation avec l'autorité afin d'éviter la grève. Certes, le protocole n'a pas tout résolu mais les organisations syndicales jouent le jeu et respectent la procédure. On ne peut pas en dire autant de l'autorité qui pose des rustines sur des problèmes structurels comme la surpopulation ou le manque d'effectifs. Cependant, le protocole a le mérite d'obliger l'autorité à venir dialoguer.

Comment serait organisé ce service minimum ?

Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Le problème majeur est que pour maintenir la prison en activité, il faut un nombre précis d'agents qu'on ne peut réduire. Aujourd'hui, le cadre est déjà en sous-effectif. Aussi, la mise en place de service réduit pendant la grève est techniquement impossible. Quand on réfléchit bien, le service minimum des prisons reviendrait à supprimer le droit de grève aux équipes maintenues en poste.

Le respect des droits fondamentaux des détenus est-il une raison suffisante pour limiter le droit de grève des agents ?

Beaucoup d'établissements sont dans un tel état que les droits fondamentaux des détenus n'y sont déjà pas respectés. Il faut voir des prisons comme Forest ou Saint-Gilles pour se rendre compte des conditions de détention. Les agents font grève parce que leurs conditions de travail sont inacceptables et cela est intimement lié aux conditions de détentions des détenus. Opposer le droit de grève aux droits des détenus est absurde. Quand il y a 5 détenus dans une cellule de 3, la grève est aussi une lutte pour les droits des détenus. C'est un cercle vicieux : si les conditions de travail des gardiens se dégradent, ce sont par extension les conditions de détention des détenus qui en pâtissent avec le risque de voir les incidents violents augmenter.



Michel Abdissi et Serge Piteljon, Président et Secrétaire général du secteur Cheminots

À votre avis, quel est le but recherché en tentant de mettre sur pied un service minimum à la SNCB ?

Tout d'abord, la complexité que représente une société de Chemin de fer rend impossible la mise en pratique du moindre service minimum. On voit mal comment un nombre réduit de personnel et de machines pourrait permettre d'assurer un service efficace pour les usagers. Cela créera au contraire de nouveaux problèmes de sécurité et des désagréments importants. Il suffit de voir en France l'impact de ce type de mesure lors de la grève en juin dernier : tension entre les usagers prioritaires et les autres, trains surchargés, risques pour la sécurité, etc.

Pourquoi en faire une priorité dès lors ?

Lorsqu'on se penche sur la concrétisation de cette idée, il apparaît clairement que cette mesure ne vise pas à aider les navetteurs, contrairement à ce qui est rabâché sans cesse par les partisans du service minimum. L'objectif principal est plutôt de rendre plus difficile encore l'utilisation du droit de grève par les travailleurs, particulièrement face aux défis existants à la SNCB et aux mauvaises réponses qui y sont apportées.

C'est l'arbre qui cache la forêt ?

Oui, il est devenu évident que depuis plus de 30 ans, au travers de ses nombreuses restructurations, la SNCB est confrontée à beaucoup de problèmes récurrents comme les retards chroniques, les fermetures de gares et de guichets, le matériel mal entretenu, le manque de personnel, etc. Si la SNCB ne proposait pas un service minimum, la sanction serait une diminution des subsides accordés. Voilà qui est paradoxal car cela ne ferait qu'aggraver ces problèmes récurrents.

Vous exigez au contraire un service maximum ?

Bien entendu ! Il est bien sûr compréhensible que chacun souhaite arriver à l'heure à son travail ou à son domicile et les cheminots y contribuent chaque jour par leur travail. Mais pour que ce travail puisse s'exercer au mieux, il faut faire pression sur la SNCB et sur l'autorité fédérale pour que ceux-ci prennent réellement en compte les usagers et les travailleurs et qu'ils mettent enfin à disposition des moyens suffisants pour relever les défis en matière de mobilité. Seul un dialogue social de qualité et constructif est susceptible d'éviter des actions de grève, mais pour cela il doit exister une véritable volonté managériale en ce sens.

Exemple par l'absurde : la RTBF

En mettant en place la norme minimale de programme à diffuser sur les antennes de la RTBF, le décret de 1999 prévoit explicitement le maintien d'une information régionale de 5 minutes consacrée au journal régional « Régions Soir ». Cette émission a été depuis longtemps supprimée pour des raisons d'économies. La mise en œuvre d'un service minimum à la RTBF impliquerait donc la réapparition de « Régions Soir »...

1. Pour reprendre la formule célèbre d'Albert Camus.

BANCOCRATIE

Vous ne savez pas très bien ce qu'est une agence de notation ou bien la FED et vous êtes plein d'incertitudes sur ce que fait la BCE ? Bancocratie est pour vous !

Bancocratie, c'est le nouveau livre d'Éric Toussaint, publié par le CADTM aux Éditions Aden, en collaboration avec la CGSP wallonne.



Bancocratie, le gouvernement des banques

Bertold Brecht posait déjà la question, dans *L'Opéra de quat'sous* : « *Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ?* »

Lors de la crise de 2007-2008, la finance fut désignée de toute part comme l'ennemi à abattre. Les bonus, les paradis fiscaux, la spéculation furent considérés comme les maux de la société. Ce qu'Éric Toussaint nous montre dans cet ouvrage, c'est que derrière ces concepts obscurs se cachent des acteurs concrets, en particulier les grandes institutions financières, banques en tête.

Il est indispensable de socialiser le secteur bancaire car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun

Il dévoile ainsi les responsabilités de ces banques qui sont à l'origine de la plus grave crise économique depuis 1929. À travers une perspective historique, il passe en revue les mécanismes créés par le monde bancaire, avec l'aval de nombreux gouvernements, qui ont été à l'origine de profits considérables. L'auteur dénonce également les agissements coupables des grandes banques qui, de par leur importance dans l'économie, ont bénéficié d'une quasi impunité dans de nombreux domaines (spéculation à l'origine de crises, blanchiment d'argent, organisation de l'évasion fiscale, etc.).

L'épée de Damoclès

Par ailleurs, le livre contient de nombreuses alertes quant aux multiples risques de nouvelles débâcles dans les années à venir, lesquelles approfondiront à coup sûr la crise actuelle. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît qu'un tel scénario a toutes les chances de se réaliser puisque dans leur gestion de la crise, les gouvernements et les banques centrales, loin d'avoir muselé le secteur financier, ont accru sa puissance, notamment à travers les politiques de faibles taux d'intérêt et de sauvetages bancaires.

Si ce livre, aussi complet qu'accessible, sera utile pour tout un chacun, il intéressera particulièrement tous ceux et celles

désireux de mettre un terme à la toute-puissance des banques. Comme Éric Toussaint aime à le souligner, « *à l'heure où les banques toutes puissantes dictent l'agenda des politiques économiques, il est bon de rappeler que le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé !* »

L'État a vocation à gérer les services financiers

Et c'est précisément pour cette raison centrale, urgente et fondamentale, que la CGSP wallonne s'est jointe à l'aventure et a soutenu la publication de l'ouvrage. Car pour passer enfin de la bancocratie à une véritable démocratie, il est indispensable « *de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* ».



Bancocratie, d'Éric Toussaint, aux Éditions Aden, 455 pages, 24 €. Avec le soutien de la CGSP wallonne.

Disponible en librairie ou sur commande via www.cadtm.org

La réforme et le changement

Depuis toujours, le progrès de l'humanité a consisté à diminuer la peine des hommes au travail : réduction progressive du temps de travail, droit au repos, meilleur accès aux soins, etc.

Or, voici que le recul de l'âge de la pension et la nécessité de moins bien se soigner, entre autres, sont présentés comme un progrès. Par quel tour de prestidigitacion, cette prouesse est-elle possible ?

Par l'inversion de sens ! Celle-ci consiste, comme son nom l'indique, à inverser le sens ordinaire des termes utilisés en donnant ainsi à un mot le sens de son antonyme. Et le discours néolibéral procède volontiers, pour ses principaux mots clés, à une telle inversion. Afin d'illustrer ce processus, deux exemples flagrants sautent aux yeux et aux oreilles : la réforme et le changement.

La réforme, prélude aux sacrifices

La novlangue néolibérale a littéralement réussi à coloniser le terme « réforme », faisant passer la restauration conservatrice en cours pour une réforme tellement inéluctable que personne ne peut s'y opposer. À tel point que tout quadragénaire vivant en Europe occidentale ignore que ce mot avait par le passé une connotation positive (comme en atteste *Le Robert* qui définit notamment le verbe comme ayant pour but de changer en mieux, de ramener à une forme meilleure).

Nous sommes ici confrontés à un véritable « word-jacking »¹. Par ailleurs, l'évocation des réformes s'accompagne toujours d'une ribambelle d'adjectifs qualificatifs :

les réformes sont, dans leur bouche, toujours *nécessaires, inéluctables, indispensables, essentielles, urgentes, fatales* voire *vitales* et *inévitables*.

Ainsi, la coalition des patrons, des riches et des menteurs en gestation n'a de cesse de seriner cette litanie, qu'il s'agisse de la réforme des pensions, de l'accès aux soins de santé ou d'autres conquêtes sociales à détruire.

Par ce procédé, il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès. Il est par ailleurs intéressant de constater que le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit de prêcher la réforme (urgente, fatale, nécessaire...) et cette accumulation d'adjectifs vise à couper court à tout débat.

Ce discours n'est pas fait pour convaincre mais pour imposer et en imposer ; il n'est pas argumentatif mais performatif (il souhaite faire advenir ce qu'il annonce) et il se nourrit et se construit d'évidences qu'il voudrait tellement indiscutables (les réformes nécessaires et les efforts, voire les sacrifices à consentir) « *qu'il s'exonère lui-même de l'argumentation et surtout de l'analyse des causes ou des alternatives* »².

C'est ainsi que cette langue dévastée constitue un obstacle à la reconquête de l'imaginaire. En effet, « *les convictions et les habitudes de pensée sont nourries par la langue comme terreau. Les gens s'y accrochent sans en avoir conscience et ces habitudes de langage les séduisent et les induisent en erreur* »³, Ainsi, la réalité impose la réforme et celle-ci devient une injonction en soi.

Pas de réformes sans experts

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la ou les réformes sont toujours complexes et exigées par des experts (pensons à la réforme imminente des pensions qui repose sur un rapport de comité d'experts). Cette béquille des experts en soutien aux réformes vise à se passer de l'avis du peuple et présente en outre *l'avantage* de techniciser des

décisions idéologiques, voire politiques.

En effet, derrière des décisions présentées comme techniques, rationnelles et incontournables se cachent en réalité des choix

politiques, idéologiques et économiques qui ne s'assument pas et pour lesquels chaque fois une alternative est possible.

Le changement, forme incantatoire de la régression

Concernant le changement, son usage fréquent en campagne électorale (*le changement, c'est maintenant, a change you can believe in* sans oublier de *kracht van verandering*), force est de constater que, souvent, il reste incantatoire et que lorsqu'il est joint aux suspects habituels du néolibéralisme (la réforme, la modernité...), il devient vite synonyme de régression.

L'inversion de sens induit donc aussi une inversion de modèle et un changement de perspective. Si, naguère, la politique visait à transformer le monde pour l'améliorer, il s'agit, avec la réforme, de transformer la société pour adapter le monde à leur seul profit.

1. Vol de mot ou larcin lexical.

2. Chantal Dricot, « *Censure et démocratie* », www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure_demo.html.

3. Victor Klemperer, LTI, Carnets d'un philologue, Paris, Pocket, « *Agora* », 1996, p. 24.



REFORME

Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

À Bruxelles, la législature régionale 2014-2019 ouvre de nouvelles perspectives syndicales pour la FGTB et la CGSP. La majorité régionale mise en place en juillet dernier a pris une série d'engagements pour faire face aux défis du développement régional, tels que l'explosion démographique et la dualisation socio-économique.



Le contexte général reste préoccupant à bien des égards :

- sur le plan social, par la persistance d'un chômage massif, aggravée par une précarité croissante des conditions de travail et par de fortes discriminations, touchant particulièrement les femmes et les jeunes issus de l'immigration ouvrière ;
- sur le plan économique à cause d'une croissance en berne ;
- sur le plan budgétaire, avec l'imposition par l'Europe de mesures d'austérité drastiques qui pourraient priver la Région des bienfaits du refinancement acquis dans le cadre de la 6^e réforme de l'État ;
- sur les plans politique et institutionnel, en raison des chantiers titanesques de cette 6^e réforme qui s'ouvrent sur de nombreuses inconnues et sur une réelle insécurité juridique et sociale quant à la continuité de certains droits sociaux, telles les allocations familiales.

La FGTB Bruxelles souligne la résolution du nouveau gouvernement régional de faire reposer sa politique sur une concertation sociale forte entre représentants des travailleurs et employeurs bruxellois. Elle répondra à l'invitation du gouvernement de réunir dès la rentrée un sommet social extraordinaire avec l'ambition de conclure de nouveaux accords dans la poursuite et l'amplification du pacte de croissance urbaine durable.

Le gouvernement et les interlocuteurs sociaux doivent œuvrer ensemble au

redéploiement du système éducatif et de formation bruxellois afin qu'il puisse répondre mieux aux défis de la dualisation sociale. En outre, ils doivent saisir les opportunités de la 6^e réforme de l'État et des transferts de compétences en matière de santé publique intégrée dont la gestion paritaire devrait préserver l'arrimage dans la sécurité sociale de ces matières qui restent du ressort fédéral.

L'ambition régionale de mettre en œuvre la « garantie jeunes », lancée sous la législature précédente, constitue une opportunité de sortir des travers de « l'État social actif » et de créer un véritable droit à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce formidable challenge n'est envisageable que moyennant la mobilisation des entreprises et des secteurs professionnels, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement syndical des dispositifs d'emploi et de formation en entreprise.

Quant au plan régional de développement durable, il devrait pouvoir se concrétiser par d'importants investissements : développement des transports en commun, création de nouveaux quartiers de travail et d'habitation, revitalisation de la zone du canal, etc.

Relevons la volonté politique de soutenir et de renforcer l'emploi dans la fonction publique, bien en phase avec notre vision d'un État social de service public.

En réalité, la véritable inconnue réside dans les perspectives budgétaires de

notre Région et dans la capacité du nouveau gouvernement de mener à terme la réforme de l'État. L'épreuve de vérité résidera dans l'élaboration des budgets 2015 et suivants !

Une importante réforme fiscale est annoncée pour 2017, qui devrait rencontrer la revendication de la FGTB d'un rééquilibrage des impôts, au travers d'un allègement de la fiscalité pesant sur le travail de ceux et celles qui vivent à Bruxelles et d'une plus grande mise à contribution des multipropriétaires et des spéculateurs immobiliers. La réalisation d'une telle équité fiscale à l'échelle régionale nécessite d'éviter la concurrence fiscale entre régions et de privilégier la coopération interrégionale.

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par ces perspectives de blocage du fédéralisme d'union. Elle en appelle à la solidarité des travailleurs bruxellois, flamands et wallons, au travers de la FGTB dont l'unité est la force, et de la mise en place d'un véritable dialogue social interfédéral et interrégional.

Philippe Van Muylder
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

Jean-Pierre Knaepenbergh
Président de la FGTB Bruxelles
et Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be



Pour un service public **MAXIMUM !**

La dernière décision budgétaire prise du gouvernement en affaires courantes qui consiste en un blocage de tous les recrutements dans la Fonction publique fédérale durant l'année 2014 (voir article page suivante) montre combien le monde politique peut être hypocrite.

Alors que nous avons voté depuis plus de 4 mois et que nous ne savons toujours pas précisément quelles mesures concrètes seront prises, une chose est sûre et certaine, la future majorité aura la Fonction publique dans son colli-mateur.

Ainsi pouvons-nous lire dans la presse que les négociateurs rêveraient de fonctionnaires à la solde de leurs ministres. En clair, la mise sous mandat des hauts fonctionnaires des administrations initiée sous la réforme « Copernic » ne leur suffit plus, il faudrait permettre à chaque ministre de choisir lui-même les hauts fonctionnaires, soit une politisation encore plus flagrante que celle induite en 2000.

Certains politiques se sont déjà émus de cela, mais bizarrement ils ont initié une réforme similaire lorsqu'ils étaient aux affaires régionales. Certains ont la mémoire courte... Nous tenons à rappeler que les fonctionnaires sont au service d'un pays quel que soit le résultat des élections. Ils sont chargés d'appliquer les lois et règlements que le législatif ou l'exécutif a élaborés. Les fonctionnaires ne sont pas au service d'un parti politique en particulier, mais ils sont les garants de la continuité des services en cas de carence du pouvoir politique (affaires courantes par exemple) !

Bizarre de vouloir fragiliser la tête des administrations et la continuité des services lorsque l'on se targue de réclamer un service minimum. Alors que par votre gestion à court voire à très court terme de l'Administration, vous êtes Mesdames et Messieurs les politiques, les premiers responsables d'un service minimum permanent dans les services publics. En tant qu'élu(e)s, vous devriez au contraire revendiquer un service maximum ! De mesures budgétaires iniques en mesures budgétaires iniques, vous mettez la plupart des services en incapacité de fonctionner correctement.

Des études internationales le montrent, la Belgique a mieux que d'autres pays résisté aux crises de 2008 et 2010 grâce à des services publics performants, garantissant aux plus faibles de la société une protection sociale correcte. Malheureusement, des études récentes démontrent que la classe moyenne tend à disparaître en Belgique, alors que jamais l'épargne n'aurait été aussi élevée. C'est donc par vos diverses mesures budgétaires une dualisation accrue de la société belge que vous initiez, avec un fossé de plus en plus grand entre une minorité de très riches et une très large majorité qui a de plus en plus de mal à nouer les deux bouts...

Par une première action ce 23 septembre, le front commun syndical interprofessionnel veut lancer une mise en garde claire au futur gouvernement :

« toute mesure asociale fera l'objet d'une réplique syndicale appropriée ! »

La CGSP sera partie prenante de toute action visant à garantir la pérennité des services publics et de leurs personnels car n'oublions jamais ceci :

« les services publics : le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ! »

Non ce n'est pas ringard de manifester, de faire grève, ce sont des droits pour lesquels des personnes ont donné leur vie...

R. Vansaingele

Blocage des recrutements dans la Fonction publique fédérale

L'emploi dans la Fonction publique fédérale ne se réduit pas à un poste du budget.

Dès qu'il est question de se serrer la ceinture, le politique lorgne par facilité sur le coût salarial dans la Fonction publique fédérale. Embellir les chiffres du budget en bloquant les recrutements, ce n'est pas faire une politique mais cela témoigne davantage d'une mentalité d'épicier à courte vue.

Personne ne s'interroge manifestement sur les conséquences sociétales d'une telle mesure.

Plus aucun remplacement notamment du personnel carcéral, des cours et tribunaux, de la Protection civile, des Centrales de secours, des Services de taxation, de la Lutte contre la fraude, de l'Agence de contrôle alimentaire et de l'Office des étrangers... Les citoyens vont en ressentir les effets, à coup sûr.

Une enquête montre que la fraude est en forte hausse dans les pays où l'on opère des coupes claires dans le personnel du fisc. Il s'ensuit un manque à gagner important au niveau des recettes et partant de nouvelles économies dans les services publics et leur personnel. Un cercle vicieux qui en finalité accroît la pauvreté et les inégalités dans notre société.

Va-t-on une nouvelle fois connaître une fermeture des services du contrôle alimentaire ?

Les pouvoirs publics auront-ils encore une force de frappe suffisante pour fournir de l'aide en cas de coupure d'électricité ?

Qu'advient-il du citoyen paniqué qui téléphone au 112 ? Est-ce un répondeur qui sera au bout du fil ?

Toutes les décisions concernant le blocage des recrutements se prennent sans la moindre explication ou sans la moindre concertation des représentants du personnel. Il ne reste plus qu'à se perdre en conjectures sur un avenir qui s'avère incertain.

Dans les départements de la Fonction publique fédérale, il est de plus en plus difficile de prévoir une politique stable. On ne sait effectivement jamais pour quand est la vague suivante d'économies ni les dégâts qu'elle va engendrer.

Aux grands maux, les grands remèdes.

R. Vansaingele

Autorisation de cumul et conflit d'intérêts

Les agents statutaires et stagiaires statutaires qui envisagent d'exercer une activité accessoire doivent solliciter une autorisation avant de la commencer. Il est vivement conseillé de s'y prendre à temps (3 mois à l'avance ()).*

A. Activité visée

Toute activité, hors des fonctions d'agent de l'État, rémunérée de quelque façon que ce soit.

Ne sont par contre pas soumis à l'autorisation de cumul l'exercice d'un mandat visé par la loi du 18 septembre 1986 instituant le congé politique pour les membres du personnel des Services publics, les activités rémunérées inhérentes à la fonction de l'agent et les activités qui résultent d'une désignation par l'autorité supérieure. Ces activités sont toutefois soumises à l'accord écrit préalable du supérieur hiérarchique.

B. Demande préalable

La demande doit être introduite avant le début de l'activité exercée.

C. Introduction de la demande

Le Statut des agents de l'État prévoit que la demande d'autorisation de cumul soit introduite auprès du supérieur hiérarchique.

Il faut y indiquer :

- la désignation aussi précise que possible de l'activité envisagée ;
- la durée de l'activité envisagée ;
- l'affirmation motivée que l'activité ne peut pas faire naître, même dans

le futur, une situation de conflit d'intérêt.

Il convient de se renseigner sur les formulaires à rentrer, chaque SPF ayant établi des documents spécifiques à remplir.

Par ailleurs, des informations complémentaires ou pièces justificatives peuvent être sollicitées.

Il est important que la demande soit la plus complète possible.

D. Conditions d'octroi

L'autorisation de cumul ne peut être accordée que si l'activité :

- s'exerce en dehors des heures pendant lesquelles l'agent accomplit son service ;
- est tout à fait accessoire par rapport aux fonctions exercées ;
- est exercée dans le respect des lois et règlements organisant l'exercice de cette activité.

E. Décision d'autorisation

L'autorisation de cumul n'est valable que pour la période indiquée sur la décision d'autorisation et pour une période maximale de 4 ans.

Elle ne vaut que pour l'activité telle que décrite et pour l'emploi exercé au moment de l'introduction de la demande. Tout changement dans l'activité accessoire ou dans les fonctions d'agent de l'État implique de devoir introduire une nouvelle demande.

Pour la période postérieure à la durée de validité, une demande de renouvellement d'autorisation doit être introduite.

La décision d'accorder ou de refuser le cumul est prise par le président du comité de direction, lequel peut déléguer cette compétence (sauf pour les titulaires des fonctions de management ou d'encadrement).

Si aucune décision n'a été rendue dans les 2 mois (3 mois si des compléments d'information ont été demandés) de la demande, l'autorisation de cumul est accordée d'office (*).

L'autorisation de cumul est suspendue d'office lorsque l'agent est absent pour maladie, par suite d'un accident de travail, d'un accident survenu sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle, lorsqu'il est en disponibilité pour maladie ou lorsqu'il travaille selon le régime des prestations réduites pour raisons médicales. Ces périodes de suspension n'entraînent aucune prolongation de la durée d'autorisation.

F. Conflit d'intérêts

Le fait de n'exercer aucune activité complémentaire rémunérée à titre personnel ne vous dispense toutefois pas de n'entreprendre aucune démarche.

En effet, en vue d'assurer l'impartialité des agents, le statut des agents de l'État et la circulaire n° 573 du 17 août 2007 relative au cadre déontologique des agents de la fonction administrative fédérale interdisent aux agents de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

La notion de conflit d'intérêts est large et inclut toute situation dans laquelle l'agent a par lui-même ou par personne interposée un intérêt personnel susceptible d'influer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions ou à créer la suspicion légitime d'une telle influence.

L'intérêt personnel comprend tout avantage pour eux-mêmes ou en

faveur de leur famille, de parents, d'amis ou de proches, ou d'organisations avec lesquelles ils ont ou ont eu des relations personnelles, d'affaires ou politiques.

L'agent qui craint être dans pareille situation doit en informer immédiatement son supérieur hiérarchique, lequel doit en prendre acte par écrit. Il est important de conserver la preuve de cette information. Un avis peut également être sollicité auprès du président du comité de direction (ou de la personne à laquelle il a délégué cette fonction). Dans le mois de la demande l'agent reçoit les conclusions de l'analyse de la situation (conflit d'intérêts ou pas).

En cas de conflit d'intérêts, le supérieur hiérarchique prend les mesures adéquates pour y mettre fin.

G. Sanctions

Nous venons de vous exposer les règles à respecter en cas de cumul ou de conflit d'intérêts car leur non-respect peut entraîner une sanction disciplinaire, voire des poursuites pénales.

A.-F. Ensay



CASTEL
PONT À LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

La rentrée au SPF Finances s'est déroulée dans un climat de restructuration avec un ministre des Finances d'un gouvernement en affaires courantes participant aux négociations de la mise en place de la future équipe fédérale.

A. Rencontre du front commun avec le ministre le 26 août 2014

Lors de notre rencontre avec le ministre le 26 août 2014, en front commun, nous lui avons fait part verbalement et par écrit des **difficultés et inquiétudes rencontrées par les membres du personnel dans le cadre de la restructuration**. Nous lui avons par ailleurs exposé une série de revendications groupées sous les thèmes suivants :

- réelle lutte contre la fraude fiscale et amélioration du service aux citoyens et aux entreprises ;
- vision claire et définitive du département avant l'opérationnalisation ;
- développement de la Monnaie royale de Belgique ;
- développement de la politique sociale ;
- mesures budgétaires ;
- basculement ;
- gestion du personnel ;
- examens de carrière.

B. Courrier du 28 août 2014 de la CGSP-ACOD au ministre

La CGSP-ACOD a écrit au ministre qu'elle déplore ces différents **griefs**, **elle** reprend les termes du protocole (certains semblant avoir été oubliés...) et met en garde qu'en cas de non-respect par l'Autorité des engagements pris, de nouvelles **actions seront entreprises**.

C. Réunion avec le Président du Comité de direction et par le Directeur du service d'encadrement P&O

La CGSP-ACOD a été reçue le 9 septembre par le Président du Comité de direction et par le Directeur du service d'encadrement P&O.

D'emblée, le Président du Comité de direction s'est engagé à ce que le protocole et les dispositions qui régissent le basculement soient respectés.

Il en découle que :

- contrairement à ce qui avait été annoncé, le basculement 3 pour les contractuels ne sera lancé qu'une fois les litiges relatifs aux statutaires examinés ;
- l'ancienneté « de basculement » des membres du personnel contractuel a été corrigée en prenant en compte pour son calcul toutes les périodes durant lesquelles il a fait partie du SPF Finances, y compris les périodes de suspension du contrat de travail (maladie...);
- les cas d'agents pour lesquels les organisations syndicales estiment qu'il y eu non-respect des règles applicables seraient examinés et ce avant que les contractuels ne puissent effectuer leurs choix de résidence ;
- le télétravail et le travail en bureau satellite seraient étendus ;
- l'ouverture d'une réflexion sur le défraiement des trajets vers le bureau satellite lorsque ce dernier ne se situe pas sur le chemin habituel domicile – lieu de travail ;
- la mise en ligne d'un agenda de l'opérationnalisation du basculement pour les différentes entités ;
- la situation des agents du Secal qui se retrouvent à l'AGPR alors qu'ils avaient effectué un tout autre choix sera analysée, à leur demande, par P&O et l'Administrateur de l'AGPR ;
- l'organisation de mouvements de mutations, une fois le basculement 3 terminé et ce avant tout recrutement ;
- la révision de l'outil « mutafin », lequel, pour la CGSP-ACOD, doit

être accessible à tous les agents, avec une information complète des règles applicables, des emplois vacants et pourvus ;

- une adaptation du système des tickets P&O ;
- le nouveau système d'horaires (régimes 1 et 2) fera l'objet d'une évaluation en octobre et un régime applicable notamment aux services de recherches, douanes, ICT, personnel d'accueil devra nous être soumis.

La **CGSP-ACOD** reste à votre écoute et demeure vigilante.

La **CGSP-ACOD** ne cesse de dénoncer tout ce qui ne va pas au SPF Finances et revendique la prise de mesures pour assurer de meilleures conditions de travail pour tous.

La **CGSP-ACOD** estime que toute restructuration doit s'accompagner de mesures tant sur les plans quantitatif que qualitatif et que le personnel du SPF Finances doit être certain de pouvoir remplir les fonctions qui lui sont confiées.

La CGSP-ACOD s'assurera que les engagements pris par l'Autorité soient effectivement concrétisés !

RESTONS MOBILISÉS !

D'autres dossiers évoqués lors de ces réunions feront l'objet d'articles plus détaillés dans un prochain Info Flash Finances.

N'hésitez pas à suivre notre actualité sur notre site : www.cgsp-amio.be.

R. Vansaingele

Coordonnées des responsables « Finances » régionaux

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez les coordonnées des principaux délégués régionaux, ils sont vos relais privilégiés pour tout ce qui concerne le SPF Finances, n'hésitez pas à les consulter.

Régionale	Nom et prénom	Téléphone	Adresse courriel
Bruxelles	Valérie Demeulemeester	0473/75 27 43	valerie.demeulemeester@minfin.fed.be
Centre	Jean-Marc Lauwers	0257/57 341	jeanmarc.lauwers@minfin.fed.be
Charleroi	Luc Vander Weyden	071/79 71 11	luc.vanderweyden@cgsp.be
Hainaut occidental	Pierre Wattier	0257/77 205	pierre.wattier@minfin.fed.be
Huy	Jean-Marie Lizin	0257/71 626	jeanmarie.lizin@minfin.fed.be
Liège	Guy de Lannois	0257/59 038	guy.delannois@minfin.fed.be
Luxembourg	Laurence Mazzocco	0257/70 425	laurence.mazzocco@minfin.fed.be
Mons-Borinage	Jean-Claude Vanderstraeten	0488/58 80 90	cgsp.amio.fin.mons@gmail.com
Namur	Claude Mengeot	0257/54 496	claudemengeot@minfin.fed.be
Verviers	Philippe Lange	0257/76 502	philippe.lange@minfin.fed.be
Welkenraedt	José Nicolaye	087/88 00 55	jose.nicolaye@cgsp.be

R. Vansaingele

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

Évaluation dans le cadre du nouveau statut G1

Le personnel militaire est, à juste titre, relativement inquiet quant à certaines mesures apportées par le statut G1, comme le nouveau système d'évaluation. Les réunions techniques se sont succédées sans que l'on puisse communiquer officiellement, concertation oblige. Beaucoup de choses ont néanmoins été dites, parfois de manière malhonnête par certains responsables syndicaux...

Le règlement DGHR-REG-EVALNOT-001, publié le 4 août 2014, met en application une partie du statut G1, qui ne doit entrer en vigueur de manière complète qu'au 1^{er} janvier 2016, si le prochain ministre de la Défense ne décide pas d'y apposer sa griffe !

Ce règlement ne s'appliquera pas aux candidats et aux militaires utilisés en

dehors des Forces armées, mais uniquement au personnel en service actif. Une période transitoire est mise en place jusqu'au 1^{er} janvier 2016. L'évaluation, qui portera sur une appréciation de poste objective et approfondie, doit être le résultat d'un processus continu au cours duquel le militaire évalué est suivi en permanence et doit être basée sur des faits, comme son attitude et ses prestations, par exemple.

Outre le fait de rester apte médicalement et de réussir ses tests physiques, le militaire devra aussi obtenir une évaluation positive. Ce qui change aujourd'hui, c'est que le militaire sera aussi évalué **par rapport au poste qu'il occupe**, d'où l'appréciation de poste mentionnée dans le G1. L'Autorité motive ce changement par le fait que le bon fonctionnement des Forces armées dépend aussi de la façon dont chaque individu accomplit la fonction qui lui est confiée, mais également par la satisfaction des aspirations du personnel.

Tout militaire en service actif sera donc évalué annuellement (insuffisant, suffisant ou bon). Pour pouvoir constater les aspects positifs et négatifs du travail réalisé, ainsi que du comportement du militaire évalué, un entretien d'évaluation et de fonctionnement est réalisé par le chef fonctionnel direct. Il n'est pas possible d'être évalué « insuffisant » sans qu'un entretien de fonctionnement n'ait eu lieu 3 mois auparavant. En effet, une

appréciation « insuffisante » implique un changement de catégorie de A vers C, et dans le cas d'une seconde évaluation négative, de C vers D. Cette dernière peut donner lieu à la perte d'emploi, comme c'est le cas dans les autres Services publics.

C'est pour cette raison qu'à partir de maintenant, le militaire et l'évaluateur doivent pouvoir discuter des points examinés au préalable et non plus de mettre l'évalué devant le fait accompli. L'objectif est de corriger les manquements et d'adapter les objectifs pour éviter l'évaluation négative. Bien entendu, le principe actuel du recours reste d'application. L'intéressé pourra même fournir une liste de noms de collègues pouvant témoigner de la qualité du travail fourni et des compétences de l'évalué. Lors du recours, le deuxième évaluateur ne pourra pas se prononcer sans avoir eu un entretien avec au moins une des personnes mentionnées sur la liste.

D'autres garanties ont été obtenues lors des négociations. C'est ainsi qu'en

cas d'absence de longue durée, une note d'évaluation ne pourra être rédigée que six mois après la reprise de l'activité. En outre, si les Volontaires sont évalués sur douze critères, les S/Officiers et les Officiers le sont sur vingt-quatre (on leur ajoute la faculté d'expression écrite, le leadership, le souci du personnel sous leurs ordres, etc.) Bizarrement, une organisation syndicale a trouvé cela discriminatoire...

Bref, l'Autorité a rappelé à de multiples reprises qu'il n'était évidemment pas dans ses intentions de mettre en œuvre une machine à casser du militaire, c'est évident. Reste que personne ne sait comment certains « petits chefs » feront usage de ces nouvelles dispositions. Quoi qu'il en soit, les garanties obtenues lors des négociations permettront de défendre au mieux les intérêts de chaque évalué, quelle que soit sa catégorie.

P. Descy

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

La procédure de signalement

Le 1^{er} juin de cette année, un grand nombre d'entre nous s'est enfin vu stabilisé dans sa fonction par voie de nomination.

En effet, grâce à la ténacité et la persévérance de notre ex permanent, Michel Bex, assisté des cabinets PS de la précédente législature, 65 % d'entre nous ont été nommés. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle décision, cependant il ne faut pas perdre de vue les camarades qui n'avaient pas réuni les conditions et qui devront patienter encore un peu.

Nonobstant cet état de fait, il ne faut pas oublier la politique d'austérité annoncée ni perdre de vue que d'ici 2015, les dotations des établissements scolaires seront drastiquement revues à la baisse. Il est à présager que les chefs d'établissements ne réaliseront pas ces économies sur les dépenses incompressibles en matières énergétiques ou d'investissement en matériel.

Mais par contre le personnel ouvrier, lui, fera inéluctablement encore les frais de ces économies, ceci est inconcevable si l'on veut que notre réseau maintienne ses lettres de noblesse et

que nos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, je ne saurais trop vous rappeler d'être extrêmement attentif à toute procédure initiée en vue d'évincer l'un d'entre nous. Il est important de rappeler que la procédure de signalement est strictement décrite dans le Décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de services des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Si d'aventure,

une fiche individuelle était établie, je rappelle que le chef d'établissement a le devoir de la porter à la connaissance de l'agent, ainsi que de la signer pour prise de connaissance.

J'insiste, pour qu'à la suite de ce fait, l'agent prenne immédiatement contact avec son délégué local et qu'endéans

les dix jours ouvrables, le membre du personnel introduise une réclamation écrite motivée dont il lui est accusé réception. Durant la deuxième quinzaine du mois de mai, si le chef d'établissement rédige un bulletin de signalement cette procédure est également d'application. Dès ce moment, le chef a 15 jours pour notifier, à l'agent, sa

décision définitive. Si cette décision est contestable, il est accordé un délai de vingt jours pour introduire un recours. Recours que vous introduirez avec l'aide des représentants de votre régionale ou des détachés permanents.

M. Baldan et M. Jacobs

NOS RÉGIONALES

Adresses et coordonnées des secrétaires régionaux AMiO

Vous vous demandez parfois où et à qui vous pourriez vous adresser à la CGSP pour obtenir un renseignement, demander de l'aide...

En cette rentrée, nous vous communiquons dans le tableau ci-dessous les coordonnées des régionales et des secrétaires régionaux AMiO, qui sont vos interlocuteurs privilégiés si vous travaillez dans un ministère, un SPF ou SPP (Service public fédéral), au SPW (Service public de Wallonie).

Etant proches de vous, ils sont les mieux à même de vous aider en première ligne.

Régionale	Adresse postale	Secrétaire régional AMiO	Téléphone Courrier électronique
Bruxelles	Rue du Congrès, 17-19 1000 Bruxelles	Patrick Minet	02/226 13 45 ou 02/226 13 46 ministeres.irbamio@cgsp.be
Centre	Rue du Temple, 7 7100 La Louvière	Jean-Marc Lauwers	064/23 70 28 ministeres.centre@cgsp.be
Charleroi	Rue de Montigny, 42 5000 Charleroi	Luc Vander Weyden	071/79 71 11 ministeres.charleroi@cgsp.be
Hainaut occidental	Place Verte, 15 7500 Tournai	Grégory Wallez	069/22 61 51 ministeres.ho@cgsp.be
Huy	Rue du Neufmoustier, 8 4500 Huy	Monique Dubois	085/82 45 62 ou 085/82 45 55 ministeres.huy@cgsp.be
Liège	Place Saint-Paul, 9-11 4000 Liège	Stéphane Streel	04/221 96 75 ministeres.liege@cgsp.be
Luxembourg	Rue des Martyrs, 80 6700 Arlon	Catherine Malherbe	063/23 01 07 ministeres.luxembourg@cgsp.be
Mons-Borinage	Rue Lamir, 17 7000 Mons	Michel Strady	065/39 40 23 ministeres.mons@cgsp.be
Namur	Rue de l'Armée Grouchy, 41 5000 Namur	Maria Bongiovanni	081/72 91 11 ministeres.namur@cgsp.be
Verviers	Place Verte, 12 4800 Verviers	Denis Pinon	087/69 39 45 ministeres.verviers@cgsp.be
Welkenraedt	Rue de la Gare, 14 4840 Welkenraedt	José Nicolaye	087/88 00 55 ministeres.welkenraedt@cgsp.be

R. Vansaingele

À LIRE

**Bancocratie**

Ce livre est un plaidoyer en faveur de la socialisation du secteur bancaire, sa transformation en un service public, et pour l'annulation de la dette publique illégitime, largement héritée du sauvetage des banques.

Les gouvernements des pays les plus industrialisés ont fait exploser la dette publique pour sauver les banques privées qui sont à l'origine de la plus grande débâcle économique et financière du capitalisme depuis les années 1930. Partout, le remboursement de la dette et la réduction du déficit budgétaire sont devenus les parfaits alibis pour imposer des politiques d'austérité. Ainsi, l'ensemble des gouvernements européens et la Troïka mènent une offensive – sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – contre les droits économiques et sociaux des populations. Ce livre permet de comprendre comment est survenue la crise, l'impact de la déréglementation bancaire, la logique poursuivie par les banques privées, les manipulations et crimes auxquels ces dernières se livrent régulièrement avec la complicité et le soutien des gouvernements et des banques centrales.

Éric Toussaint est historien et docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII. Maître de conférences à l'Université de Liège, il préside le CADTM-Belgique.

Éric Toussaint, *Bancocratie*, Éd. Aden, Bruxelles, août 2014, 455 p., 24 €.

Ce livre est édité avec le soutien de la CGSP wallonne

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Aux vents mauvais...
- 4 / Dossier • Pour un service maximum
- 6 / Crise • Bancocratie
- 7 / Le mot qui pue • La réforme et le changement
- 8 / IRB • Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

www.cgspwallonne.be

Infos AMiO

- 9 / Édito • Pour un service public MAXIMUM !

Fédéral

- 10 / Blocage des recrutements dans la Fonction publique fédérale
 - / Autorisation de cumul et conflit d'intérêts
- 12 / SPF Finances • Dernières nouvelles
- 13 / SPF Finances • Coordonnées des responsables « Finances » régionaux
 - / Défense - Militaires • Évaluation dans le cadre du nouveau statut G1

Communauté française

- 14 / Secteur IX - PAPO • La procédure de signalement

Nos régionales

- 15 / Adresses et coordonnées des secrétaires régionaux AMiO
- 16 / À lire

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11